

## FLERS (France), 11 nov 2013

Une bataille sans précédent pour la protection des paysages, menacés par l'avancée des parcs éoliens, a lieu à travers la France des monuments et sites classés, première destination touristique mondiale.

"On a été encerclé", dit Erik Wallecan, 65 ans, propriétaire du château de Flers (nord), montrant des éoliennes de 110 m de haut placées au beau milieu de la trouée du parc conçu par Jean-Marie Morel (1728-1810) surplombant les collines de l'Artois.

Ce belge passionné du XVIIIe français vient de remporter sur la Compagnie du Vent (GDF-Suez) une victoire judiciaire retentissante, le tribunal ayant vu **"un préjudice esthétique de dégradation de l'environnement résultant d'une dénaturation totale d'un paysage bucolique et champêtre"**.

GDF-Suez assure être allé "au-delà de la réglementation qui prévoit un éloignement des habitations de 500 m". Mais, preuve de l'inadaptation de cette protection, "50% des dossiers sont devant les tribunaux", dit Alexandre Gady, président de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France.

Partout ailleurs des paysages sont menacés.

En Charente-Maritime, près de la côte atlantique, la chapelle Sainte-Radegonde de Courant, dont les bases romanes datent du XIIIe, doit être entourée d'éoliennes au milieu des champs...

Plus au sud, plusieurs communes ont créé une association appelée "Préservation du tourisme et des sites du Pays des Pyrénées Cathares".

La Fédération des énergies du vent, soucieuse de minimiser l'ampleur du bouleversement des sites, a mis en ligne un argumentaire selon lequel "de tout temps, les modes de production et de transport de l'énergie ont façonné nos paysages".

Il y a en France plus de 43.000 monuments et sites classés pour 4.000 éoliennes réparties sur 1.127 sites. Or, l'Etat voudrait multiplier leur nombre par trois d'ici 2020, un objectif qui inquiète les défenseurs du patrimoine.

**"L'éolienne est un objet banalisant, qui écrase tout"**, résume Alexandre Gady.

"On parle de biodiversité, mais il y a aussi la diversité des paysages", fait valoir Michel Collot, auteur de "La Pensée-Paysage". Pour lui, "on a affaire à un conflit entre une logique écologiste, qui voit la sauvegarde de l'environnement en termes de pure économie énergétique, et une logique paysagère, chargée d'identité, de valeur affective, culturelle, tout aussi importante".

La France a ratifié en 2006 la **Convention européenne du paysage**, mais elle place la protection de ses paysages sous l'égide du ministère de l'Ecologie, dont la priorité est le développement de... l'éolien !

C'est sans doute pourquoi l'Unesco, voyant menacé le Mont Saint-Michel, a exigé l'établissement d'une zone d'exclusion de 20 km autour de ce site classé au patrimoine mondial, dépêchant même sur place une mission.

"C'est une première", explique Petya Totcharova, du Centre du Patrimoine Mondial. "Le site doit pouvoir rester dans l'ambiance dans laquelle il a été créé", dit-elle.

Mais **la préservation des paysages est aussi une nécessité économique**.

La France est la première destination touristique mondiale avec 76,8 millions de touristes étrangers par an et 37 milliards d'euros de recettes.

Or, "l'Etat français ne tient pas compte de l'impact de l'éolien sur le tourisme en termes d'emplois", déclare Patrick Weiten, président du Conseil général de Moselle (est). Il a porté plainte devant la Commission européenne contre l'Allemagne: en installant des éoliennes de 198 m de haut à la frontière, ce pays menace de faire perdre au château de Malbrouck, monument historique situé à 1 km, une partie de ses 80.000 visiteurs annuels.

La filière touristique elle-même n'hésite plus à prendre position.

"La protection des emplois est aujourd'hui capitale", dit à l'AFP Richard Vainopoulos, président de TourCom, deuxième réseau français d'agences de voyages, qui a rejoint le Collectif PULSE (Pour un Littoral Sans Eolienne).

Il cite des études d'impact selon lesquelles le nombre de visiteurs étrangers pourrait baisser de 30% à 50% dans des sites abîmés, et se dit inquiet d'un projet offshore qui menace en Normandie les plages du Débarquement du 6 juin 1944. "Ce serait catastrophique", dit-il.